



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 50946

Texte de la question

M. René André attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences inquiétantes que pourrait avoir l'application du rapport de la section « bien-être des animaux » du Comité scientifique vétérinaire et concernant le bien-être des poules pondeuses. Ce rapport, impulsé par M. Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture, a été remis à la Commission en novembre dernier, et pourrait être très prochainement proposé au Conseil des ministres de l'agriculture afin d'envisager une modification des normes actuelles, qui, il le rappelle, ne date que du 1er janvier 1995. Une des principales modifications concernerait, notamment, les normes de surface de cage par poule, qui pourrait passer de 450 mètres carrés à 650, voire plus. Une telle décision induirait des surcoûts de l'ordre de 10 à 30 % de notre production d'œufs française, ruinant ainsi la compétitivité de nos élevages, ferait prendre un risque économique susceptible de remettre en question l'équilibre financier acquis par des années d'efforts, et permettrait aux pays tiers de rentrer sur notre marché, avec, de surcroît, des normes sanitaires bien moins contraignantes. Aussi souhaite-t-il connaître la position du Gouvernement français dans ce dossier, en espérant bien que tout sera fait pour que rien ne vienne bouleverser une filière qui a le mérite de fonctionner convenablement.

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50946

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1969